

1. Débitrice: **IMMOWEGE SA**, préc. c/Fiduciaire J.-A.  
Schmid, rue de Cornavin 1, 1201 **Genève, actuellement sans adresse**
2. *Remarques:* Notification  
Commination de faillite n° 03 104723 A  
Créancier: M. Didier Marini, avenue de Provence 82, 1007 Lausanne  
Représenté par: ROSSET & CIE, Agence immobilière, rue des Charmilles 28, 1203 Genève.  
Requiert le paiement de CHF 65'500.- plus intérêt à 5% du 1er avril 2002 ainsi que les frais du commandement de payer et de la commination de faillite de CHF 190.- et les frais de main-levée de CHF 480.-.  
Titre et date de la créance, cause de l'obligation:  
Loyers et charges du 1er avril 2002 au 31 janvier 2003 concernant la location de deux surfaces commerciales d'env. 220 m2 et 280 m2 au 2e sous-sol de l'immeuble sis rue de Provence 82 à Lausannes; selon contrat de bail à loyer du 4 février 2002.  
Délai de paiement: 20 jours  
N'ayant pas obtempéré au commandement de payer à vous notifié le 10 avril 2003, vous êtes menacé de faillite:  
Si la créance ci-dessus et les frais de la poursuite ne sont pas payés dans les vingt jours de la notification du présent acte, non compris le coût de la présente publication, le créancier aura le droit de requérir contre vous la faillite.  
Si vous estimez n'être pas sujet à la poursuite par voie de faillite, vous pouvez dans les 10 jours, à teneur de l'article 17 de la loi sur la poursuite, porter plainte à l'Autorité de surveillance.  
Vous avez d'ailleurs la faculté de solliciter de l'autorité compétente l'octroi d'un sursis concordataire.  
Genève, le 12 novembre 2003/tél. 022 327 29 30  
Le Préposé: M. Olivier Chollet  
  
Office des Poursuites  
1211 Genève 3  
  
(01255226)